



20 septembre 2007

Fiche n°7 :

Propositions de la Cgt pour réformer le financement de la Sécurité sociale

Pour une réforme des cotisations patronales tenant compte de la valeur ajoutée et des revenus financiers des entreprises :

1. **Modifier le mode de calcul des cotisations patronales.** Nous proposons un nouveau mode de calcul fondé sur une double modulation des cotisations patronales tenant compte à la fois de la part des salaires dans les richesses créées et des comportements des entreprises en matière de création d'emplois : les entreprises qui créent des emplois cotiseraient proportionnellement moins que celles qui en détruisent.
2. En complément de la proposition précédente, **nous proposons la création d'une contribution sociale sur les revenus des placements financiers des entreprises**, qui présenterait en outre l'avantage de taxer les bénéficiaires des entreprises qui délocalisent au moment de leur rapatriement.

Propositions complémentaires :

3. **Mettre progressivement en extinction les exonérations de cotisations patronales et supprimer l'exonération de la part salariés sur les heures supplémentaires.**

Dans l'immédiat, la CGT demande la **compensation intégrales des allègements non compensés** (plus de 2 Mds € actuellement, 2,8 Mds € en 2006 selon la Commission des comptes de la Sécurité sociale). Les exonérations des cotisations dites générales (jusqu'à 1,6 SMIC) doivent être compensées à « l'Euro/l'Euro » et non financées par des taxes affectées. Comme le craignait la CGT, il manquerait en 2007 1,450 Mds € pour que le panier de recettes affectées au financement des exonérations générales couvre les exonérations (cette estimation ne tient pas compte de l'exonération de cotisations patronales sur les heures supplémentaires).

4. **Affecter à la Sécurité sociale l'ensemble des droits sur les tabacs et les alcools.**
5. **Asseoir les cotisations sociales sur l'ensemble de la rémunération des salariés**, y compris l'épargne salariale et les primes des fonctionnaires.
6. **Créer un fonds de garantie des cotisations**, financé par une surcotisation aux cotisations patronales, qui permettra de prendre en charge les impayés de

cotisations qui représentent une perte annuelle de plusieurs milliards € pour la Sécurité sociale.

7. **Accélérer le règlement des dettes de l'Etat.** Le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale estime à près de 7 Mds € les dettes de l'Etat à l'égard des organismes de Sécurité sociale dont plus de 5 Mds € pour le seul régime général. Si une partie de cette dette correspond à des décalages de trésorerie normaux (par exemple, une dette exigible au 31 décembre et effectivement payée en janvier), la dette tient largement à des retards de paiement volontaires de l'Etat qui lui ont permis, en jouant sur les nouvelles règles budgétaires de la LOLF de financer le Plan Borloo sans disposer des crédits nécessaires. Ces retards concernent à la fois des prestations comme l'aide médicale d'Etat et des exonérations. En outre, l'Etat a à l'égard de l'ACOSS des dettes qualifiées d'anciennes : RTT et plan textile pour un montant d'1,3 Mds €. Lors de la Commission des comptes, le ministre Woerth a reconnu implicitement les turpitudes de l'Etat (« *lorsque des engagements sont pris ils doivent être respectés* » a-t-il déclaré) et s'est engagé à « engager l'apurement de cette dette ». Il va de soi que la CGT ne saurait se contenter d'un simple « *engagement* » de l'apurement de la dette
8. **Réformer le financement du risque ATMP.** Nous avons formulé des propositions sur la réforme de la tarification ATMP lors de la négociation du premier semestre qui ont été insuffisamment prises en compte, comme un partage du risque entre sous-traitants et donneurs d'ordre. Dans l'immédiat, il importe d'augmenter les cotisations pour revenir rapidement à l'équilibre, conformément à la philosophie du système qui devrait être structurellement équilibré ; cet objectif ne sera pas réalisé fin 2007 (au contraire la situation va à nouveau se dégrader), malgré une nette amélioration en 2006. Il est également urgent d'avoir une meilleure connaissance des maladies professionnelles, en particulier des cancers. Nous avons noté que la CNAMTS estime les cancers professionnels à une fourchette comprise entre 11.000 et 23.000, pour 2.059 cancers professionnels reconnus. Elle se rapproche donc de l'estimation de la CGT (près de 90% de cancers d'origine professionnels non reconnus).

Enfin, nous sommes résolument opposé à la mise en place des franchises médicales. Outre, la déconstruction du système, le financement d'une politique de santé publique par les seuls malades remet en cause la solidarité et ne résout pas les besoins de financement.